

La nouvelle loi portant la fiscalité Locale : enjeux et perspectives

EXPOSE PRESENTE PAR LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

CONFERENCE ANNUELLE MINFI 2025

Objectifs de la Présentation

1

Analyse de la Loi sur la Fiscalité Locale

Faire le point sur les principales dispositions et innovations de la nouvelle loi sur la fiscalité locale au Cameroun.

2

Impact sur le Développement

Montrer comment la fiscalité camerounaise est déployée pour promouvoir le développement socio-économique du pays.

3

Clarification de la Charge Fiscale

Dissiper la présomption d'une surcharge fiscale en expliquant les ajustements et les bénéfices pour les contribuables et l'économie.



SOMMAIRE

- 1 Les innovations de la loi portant fiscalité locale
- 2 La fiscalité camerounaise et le développement socioéconomique



1 Les innovations de la loi portant fiscalité locale





Contexte de la Réforme Fiscale

La réforme fiscale s'inscrit dans une dynamique de décentralisation renforcée, initiée par des consultations nationales majeures et visant l'autonomie financière des collectivités territoriales.

1

Accélération de la Décentralisation

*La loi s'inscrit dans l'objectif d'accélérer et d'approfondir le processus de décentralisation voulu par le Chef de l'État, avec comme impératif majeur le renforcement de **l'autonomie financière** des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).*

2

Recommandations des Assises Générales de la Commune

*Les Assises Générales de la Commune, tenues en février 2019, ont fortement recommandé le renforcement de **l'autonomie financière** des CTD.*

3

Grand Dialogue National

*Le Grand Dialogue National de 2019 a résolu d'accélérer le processus de décentralisation à travers la mise en place effective des **Régions**.*

Limites de l'ancien dispositif

Multiplicité des Impôts

Plus d'une quarantaine de prélèvements, complexifiant la gestion et limitant l'efficacité.

Faible Rendement

Rendement insuffisant des impôts communaux autres que les centimes additionnels communaux.

Concentration des Revenus

Trois impôts locaux constituent à eux seuls plus de 90% du rendement global.

Conflits de Compétences

Répartition peu claire des compétences entre les services fiscaux de l'État et les CTD.





Autres défis de l'ancien système

1 Implication limitée des CTD

Faible implication des CTD dans la gestion de la fiscalité locale, limitant la mobilisation des recettes.

2 Fiscalité régionale Embryonnaire

Développement encore limité de la fiscalité régionale, réduisant la capacité des régions à mobiliser des ressources autonomes.

3 Intégration insuffisante des TIC

Utilisation limitée des technologies de l'information et de la communication dans l'administration des impôts et taxes locaux.

Élaboration de la nouvelle Loi

Un processus collaboratif et structuré impliquant de multiples parties prenantes, pour développer une réforme fiscale locale efficace.

1

Création du Comité Interministériel

Un **comité interministériel** dédié à la réforme de la fiscalité locale a été créé par arrêté en août 2020.

2

Concertations multiples

Des **concertations** ont été menées avec des partenaires au développement, le secteur privé, la société civile et des associations de contribuables.

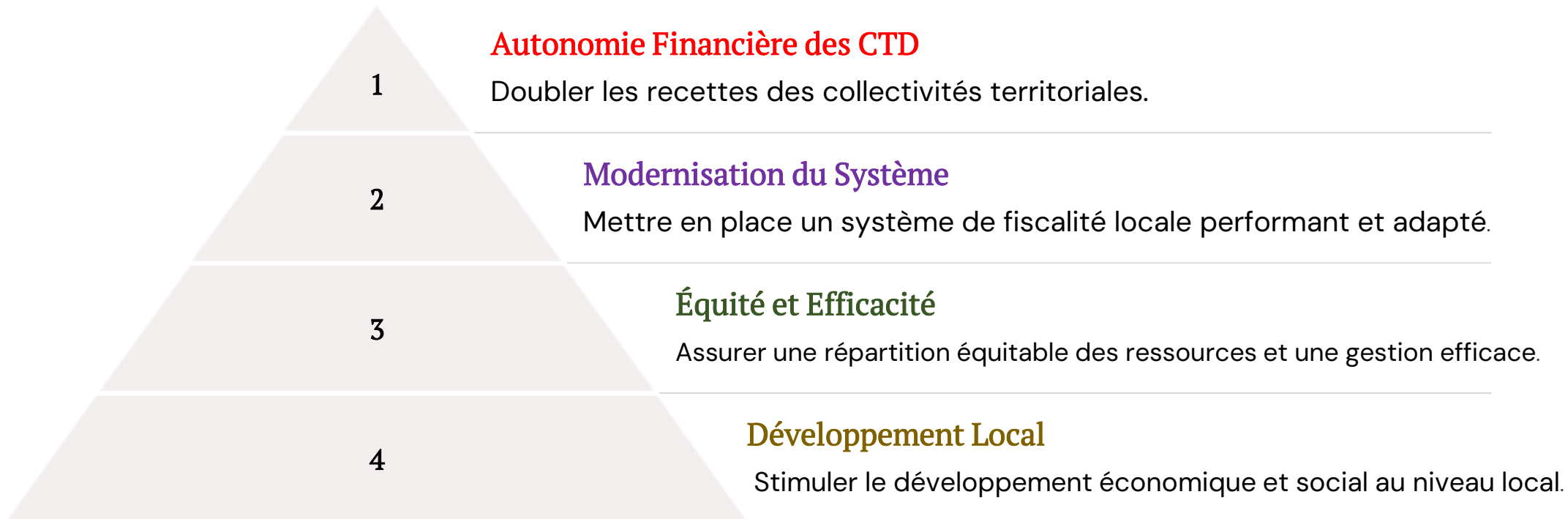
3

Benchmarking international

Avec l'appui du FMI et de la Coopération allemande, un partage d'expérience a été organisé avec les spécialistes mondiaux et les pays les plus avancés pour s'inspirer des **meilleures pratiques internationales**.

Objectifs de la Réforme Fiscale

Cette réforme vise à transformer la fiscalité locale pour assurer l'autonomie des collectivités territoriales tout en garantissant l'équité et l'efficacité du système.



Innovations en matière de fiscalité affectée aux communes

*Deux réformes majeures: un nouvel impôt synthétique pour les petites entreprises et l'extension des centimes additionnels communaux, générant ensemble **FCFA 93 milliards** de recettes additionnelles.*

Impôt Général Synthétique (IGS)

Institution d'un IGS forfaitaire pour les petites et très petites entreprises, remplaçant l'impôt libératoire et le régime simplifié d'imposition. Impact financier estimé à **FCFA 50 milliards**.

Extension des Centimes Additionnels Communaux

Élargissement des CAC aux droits d'accises, à la Taxe spéciale sur le revenu (TSR) et aux droits d'enregistrement sur la commande publique. Ressource additionnelle estimée à **FCFA 43 milliards**.



Les autres innovations fiscales majeures visant à renforcer les ressources communales : augmentation du droit d'accises spécial sur l'enlèvement des ordures, extension des licences aux jeux de hasard, rationalisation des autres prélèvements.

Autres innovations fiscales communales

1 Augmentation du droit d'accises spécial

*Doublement de **0,5%** à **1%** du taux du droit d'accises spécial pour le financement de l'enlèvement et du traitement des ordures, avec un rendement attendu de **FCFA 20 milliards**.*

2 Extension du champ de la Contribution des Licences

*Assujettissement des jeux de hasard et de divertissement à la Contribution des licences, avec un rendement projeté d'environ **FCFA 500 millions**.*

3 Consolidation et rationalisation des autres impôts, taxes et redevances

La Taxe sur la propriété foncière (TPF) a été réformée et 7 taxes locales ont été supprimées (OTVP, Taxe de stationnement, Taxe sur le bétail, etc).

Les Régions bénéficient de **quotes-parts** importantes provenant des ressources naturelles et des infrastructures de transport.

Recettes affectées aux Régions

Redevances pétrolière et gazière

Quote-part du produit du solde transférable de la redevance pétrolière et gazière.

Redevance minière

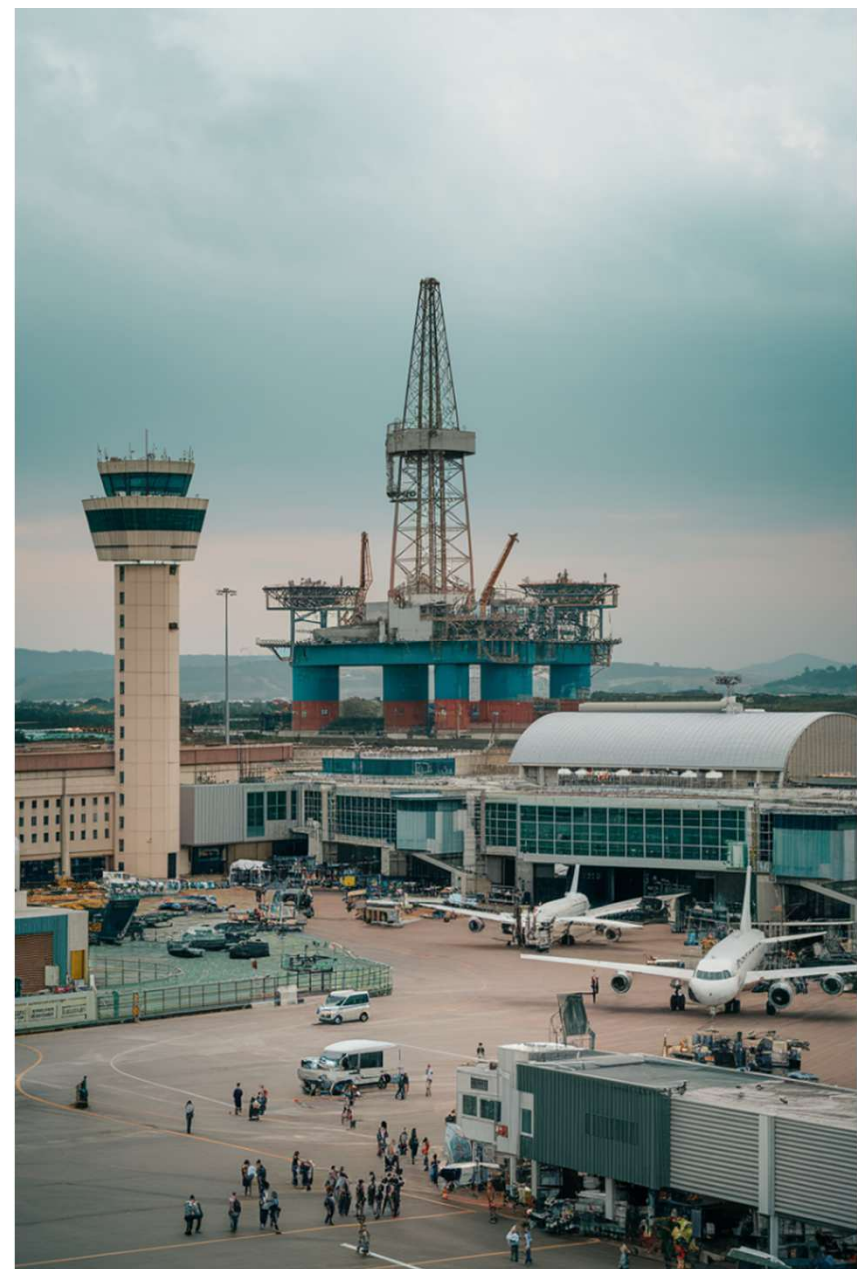
Quote-part du produit de la redevance minière.

Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers

Quote-part du produit de la TSPP.

Droit de Timbre d'Aéroport

*Intégralité des recettes du DTA, estimées à **FCFA 32 milliards** en moyenne.*



Autres recettes régionales

Les Régions bénéficient de revenus supplémentaires provenant des droits de timbre et des redevances radioélectriques, constituant une source importante de financement.

Droit de Timbre sur Carte Grise

Quote-part de 50% du produit, rapportant **FCFA 1,5 milliard** de ressources supplémentaires.

Redevance d'utilisation des fréquences radioélectriques

Quote-part de 60% du produit, rapportant environ **FCFA 5 milliards**.

Modalités de répartition des recettes affectées

Le système de répartition des recettes combine des affectations directes, des retenues de base, et un mécanisme de péréquation, adapté aux différents niveaux de collectivités territoriales.

Affectations Directes

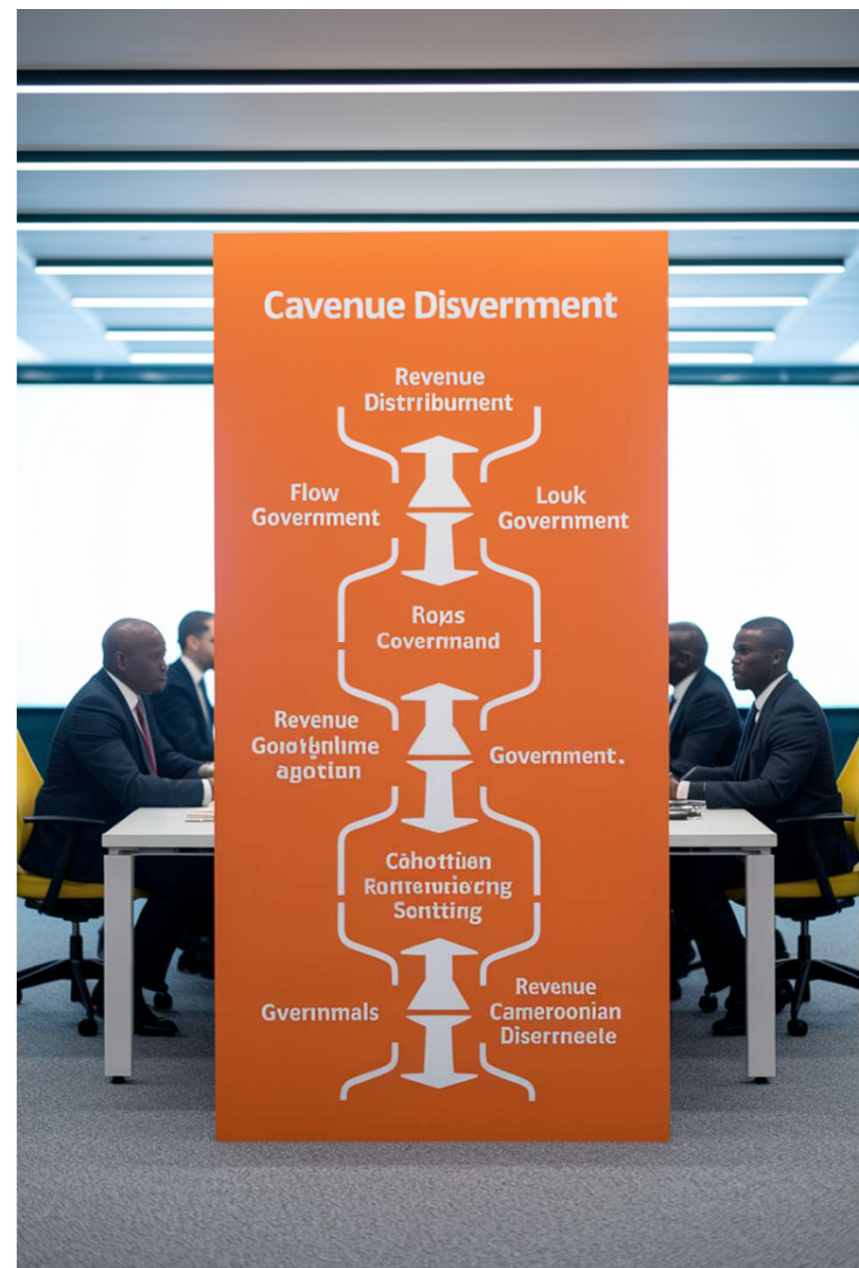
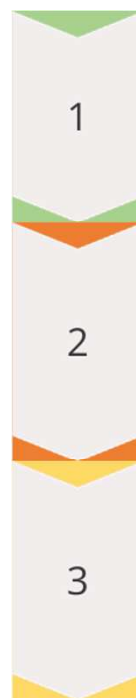
Maintien du système actuel pour les communautés urbaines et les communes. Affectation intégrale du droit de timbre d'aéroport aux Régions.

Retenue de Base

Conservation du système en vigueur pour les communautés urbaines et les communes. Introduction d'une retenue de base de 20% pour les Régions sur certaines redevances.

Impôts soumis à péréquation

Maintien du système existant pour les communautés urbaines et les communes. Centralisation de 70% des produits des impôts et taxes régionaux pour la péréquation.



Critères de répartition des recettes de péréquation

La répartition des recettes s'appuie sur deux critères clés : la population et le niveau de pauvreté.



Démographie

Maintien du critère démographique actuel pour assurer une répartition équitable basée sur la taille de la population.



Taux de Pauvreté

Nouveau critère visant à orienter davantage de ressources vers les collectivités les plus défavorisées.

Ces ajustements visent à garantir une répartition plus équitable et adaptée aux réalités locales.

Réforme de la fiscalité directe des CTD

***Simplification majeure du système fiscal local** à travers la réduction du nombre de taxes et la rationalisation des redevances existantes.*

Suppression et intégration

Suppression de sept taxes locales et leur intégration dans l'Impôt Général Synthétique (IGS), simplifiant ainsi le système fiscal.

Rationalisation des Redevances

Maintien de la taxe de développement local et du droit de timbre communal (transformé en **timbre local**). Conservation de dix prélèvements constituant la contrepartie d'un service rendu ou la compensation d'un préjudice.

La réforme fiscale réduit le nombre de taxes locales de 21 à 11 tout en augmentant considérablement les revenus des collectivités.

Impact de la rationalisation fiscale

21

Taxes initiales

Nombre de taxes et redevances locales avant la réforme.

11

Taxes après réforme

Nombre réduit de taxes et redevances locales après la rationalisation.

Fcfa 278 milliards

Rendement de 2023

Fcfa 550 milliards

Rendement après la mise en oeuvre de la réforme

Redéfinition de la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD)

La DGD adopte un nouveau mode de calcul basé sur les recettes budgétaires nettes, excluant certaines sources pour plus de transparence.

1 Base de calcul clarifiée

La fraction des recettes de l'État affectée à la DGD est calculée sur la base des recettes budgétaires, base caisse du budget général de l'État, nettes des remboursements des crédits TVA.

2 Exclusions

Exclusion de la base de calcul de la portion de recettes provenant des emprunts et dons, ainsi que des recettes d'ordre et les recettes affectées.

3 Objectif

Clarifier et simplifier la compréhension du mécanisme de la DGD, tout en tenant compte des transferts de recettes envisagés.



Restructuration de l'administration fiscale locale à travers la création de nouveaux centres spécialisés et d'unités de suivi dédiées.

Réformes de l'Administration de l'Impôt Local

Transformation des CDI en CFLP

*Les Centres Divisionnaires des Impôts seront transformés en **Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP)**, agissant comme interlocuteurs fiscaux uniques pour la gestion des impôts, taxes et redevances locaux.*

Création d'Unités de Suivi dans les CTD

*Mise en place d'une **Unité de Suivi de la Fiscalité Locale (USFL)** au sein de chaque collectivité territoriale pour favoriser les liaisons et synergies entre l'Administration fiscale et les collectivités territoriales.*

Modernisation des procédures fiscales

Une **transformation numérique** complète du système fiscal local, privilégiant la dématérialisation et la sécurisation des paiements tout en adaptant les procédures administratives.



Dématérialisation

Dématérialisation des procédures fiscales, incluant l'immatriculation, la déclaration, l'émission et le recouvrement des impôts et taxes locaux.



Modes de paiement sécurisés

Suppression des paiements en espèces au profit de modes de règlement sécurisés comme Mobile Tax, paiements bancaires ou virements.



Adaptation des Procédures

Adaptations des procédures de contrôle, de recouvrement forcé et de gestion des contentieux pour la fiscalité directe locale.

Ces réformes visent à moderniser l'administration fiscale locale, la rendant plus efficace et mieux connectée aux réalités des collectivités territoriales.



Amélioration de la Gestion des Ressources

*Des réformes majeures pour optimiser la gestion financière des collectivités territoriales via le **Compte unique du Trésor**, assurant une meilleure autonomie et une mobilisation efficace des ressources.*

1

Compte Unique du Trésor

Aménagements prévus dans le mécanisme de fonctionnement du Compte unique du Trésor pour une mise à disposition rapide et efficace des ressources collectées.

2

Autonomie Financière

Attribution à chaque receveur des CTD d'un relevé d'identité bancaire rattaché au Compte unique du Trésor à la BEAC/**CAMPOST**, permettant une gestion autonome des dépenses liées aux ressources propres.

3

Mobilisation des Ressources

Mobilisation à vue des ressources issues des impôts locaux non liés à la péréquation.



DEUXIEME PARTIE: LA FISCALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

1

Charge fiscale

Les Camerounais paient-ils trop d'impôts en comparaison avec les autres africains?

2

Promotion de l'Investissement

Les mesures fiscales mises en place pour encourager l'investissement et stimuler la croissance économique.

Allègements Fiscaux Récents

Réductions significatives des taux d'imposition dans cinq secteurs clés, notamment l'exonération totale de TVA sur les farines locales et la diminution des droits sur les successions, les baux et les dividendes des PME.

Mesure	Taux Précédent	Nouveau Taux
Exonération de TVA sur les farines locales	19,25%	0%
Droits de succession	2%-5%	1%-5%
Droits d'enregistrement des baux (zone urbaine)	5%	2%
Droits d'enregistrement des baux (zone rurale)	2%	1%
IRCM sur les dividendes des PME	15%	10%



Autres Mesures d'Allègement Fiscal

Réductions fiscales significatives dans trois secteurs stratégiques : gaz industriel, véhicules électriques et exploitation forestière, visant à promouvoir le développement durable et l'industrie locale.

Taxe Spéciale sur le Gaz Industriel

Réduction de **60 FCFA/m³** à **50 FCFA/m³**, favorisant l'industrie locale.

Droits d'Accises sur les Véhicules Électriques

Suppression des droits d'accises (**anciennement 12,5%**), encourageant l'adoption de véhicules écologiques.

Taxe d'Abattage pour la Gestion Durable des Forêts

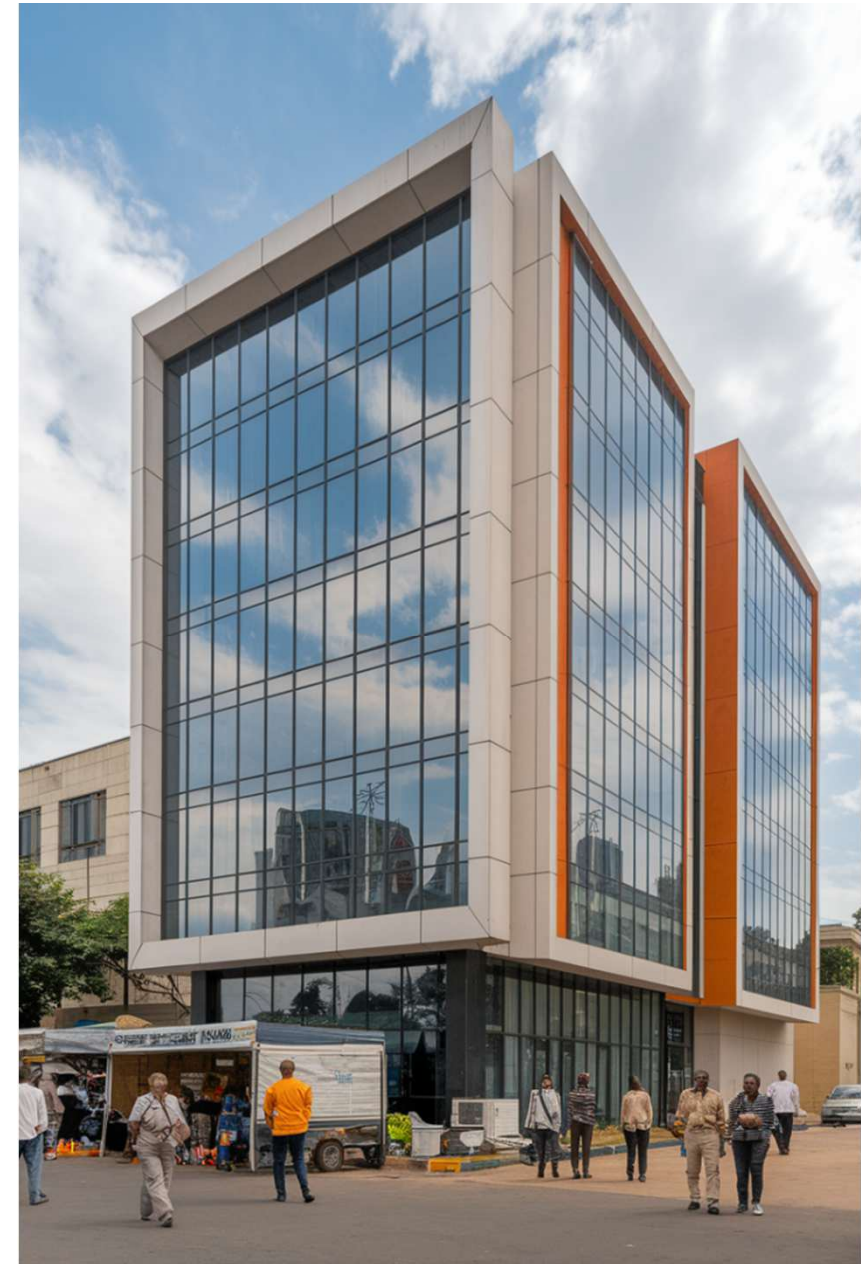
Réduction de **3%** à **2,5%**, soutenant une exploitation forestière plus durable.

Réductions d'Impôts pour les Entreprises

Baisse significative des taux d'imposition: de 35% à 25% pour les PME, et à 30% pour les grandes entreprises, avec une réduction de la taxe sur les plus-values immobilières.

Catégorie	Ancien taux	Nouveau taux
<i>PME – Impôt sur les bénéfices</i>	35%	25%
<i>Grandes entreprises – IS</i>	35%	30%
<i>Plus-value immobilière</i>	10%	5%

Ces réductions visent à stimuler l'investissement et la croissance des entreprises, en particulier des PME qui sont le moteur de l'économie camerounaise.

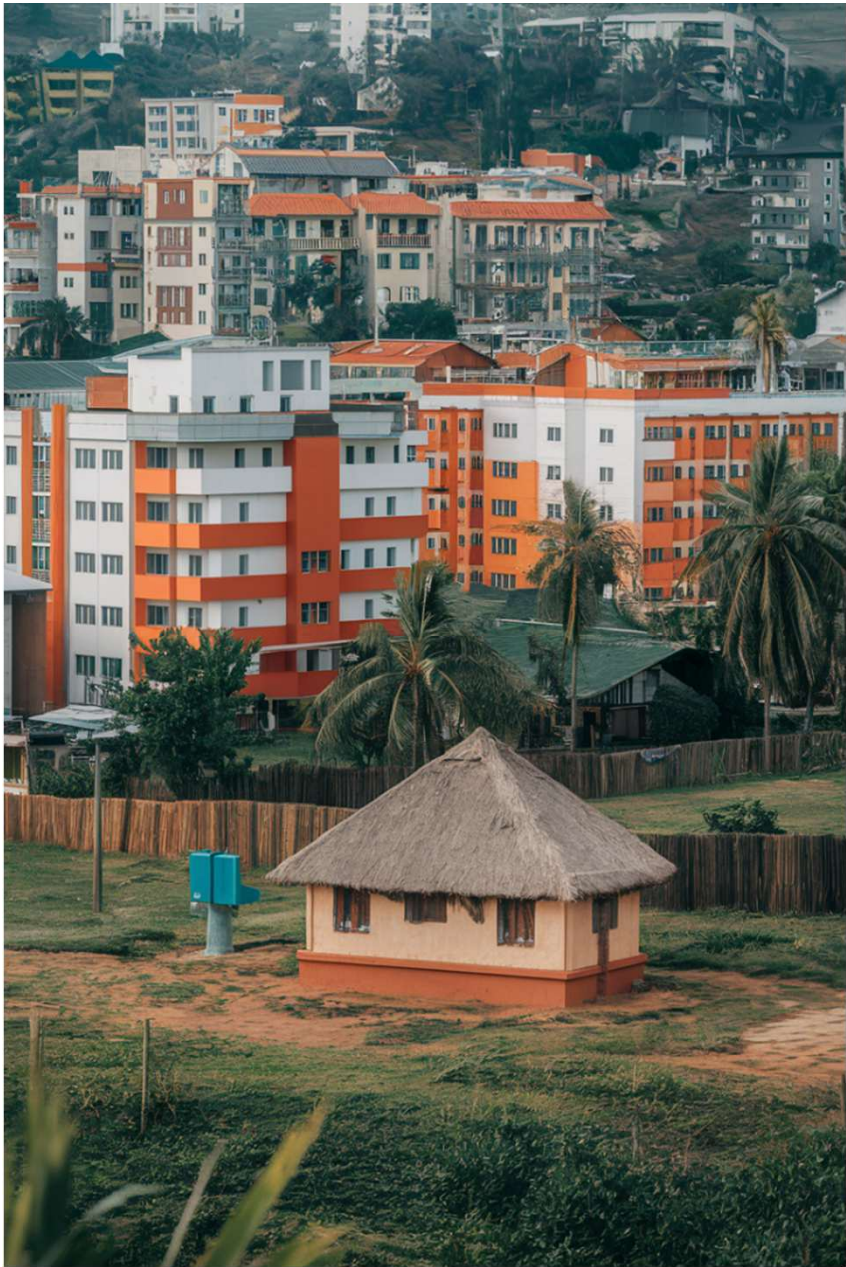


Allègements sur les Transactions Immobilières

Réduction significative des droits d'enregistrement sur les transactions immobilières, avec des taux préférentiels variant de 2% à 10% selon le type de bien, qu'il soit urbain ou rural.

Type de Transaction	Ancien taux	Nouveau taux
<i>Ventes d'immeubles urbains bâtis</i>	15%	10%
<i>Ventes d'immeubles urbains non bâtis et ruraux bâtis</i>	10%	5%
<i>Ventes d'immeubles ruraux non bâtis</i>	5%	2%

Ces réductions des droits d'enregistrement visent à dynamiser le marché immobilier et à faciliter l'accès à la propriété.



Allègements sur les Locations Immobilières

Nouvelles réductions des droits d'enregistrement pour les locations : de 10% à 5% en zone urbaine et de 5% à 2% en zone rurale.

Location en Zone Urbaine

Réduction des droits d'enregistrement de **10%** à **5%** pour les immeubles à usage d'habitation en zone urbaine.

Location en Zone Rurale

Réduction des droits d'enregistrement de **5%** à **2%** pour les immeubles à usage d'habitation en zone rurale.

Ces mesures visent à réduire les coûts de location et à stimuler le marché locatif, en particulier dans les zones urbaines où la demande est forte.

Mesures pour Attirer les Investissements Étrangers

Le Cameroun renforce son attractivité pour les investisseurs étrangers grâce à des réductions significatives des taxes sur les transactions internationales et le gaz industriel.

1

Réduction de la Taxe Spéciale sur le Revenu

La taxe sur les rémunérations versées à l'étranger pour la commande publique a été réduite de **15%** à **3%**, rendant le Cameroun plus attractif pour les investisseurs étrangers.

2

Baisse de la Taxe sur le Gaz Naturel

La taxe spéciale sur le gaz naturel à usage industriel a été réduite de **70 FCFA/m³** à **50 FCFA/m³**, favorisant l'industrie et l'investissement dans ce secteur.

Comparaison internationale : le taux de pression fiscale est-t-il très élevé au Cameroun ?

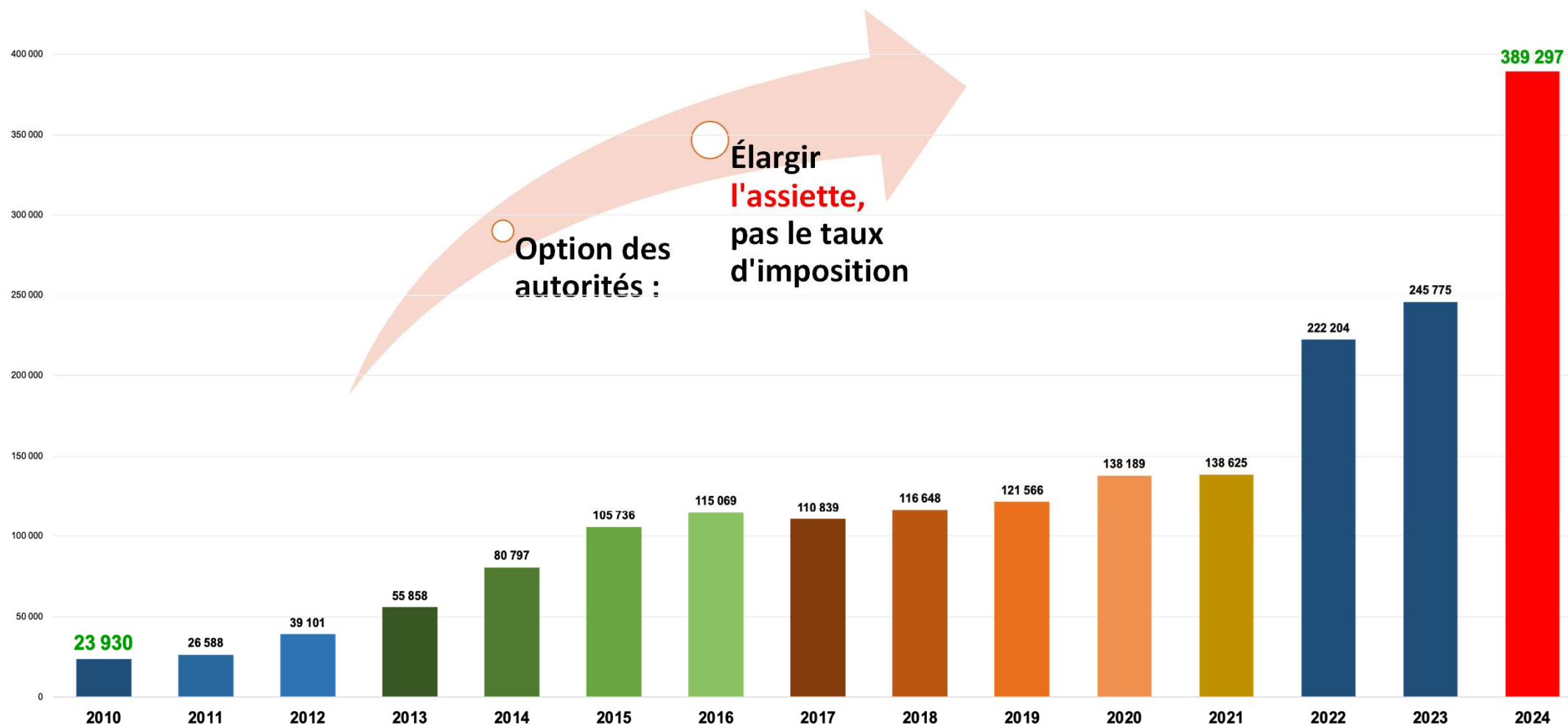


	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022
Cameroun	11,5	12,5	13,0	13,6	13,8	14,1	13,7	14,0	12,8	13,9	13,3	14,0
Côte d'Ivoire	11,9	11,1	12,8	12,7	12,2	12,6	13,0	13,1	12,9	12,9	13,1	13,9
Ghana	10,8	11,8	12,0	11,3	11,9	12,9	13,1	13,4	13,7	13,2	13,1	14,1
Senegal	15,9	16,0	16,1	15,4	16,2	16,4	17,0	16,7	17,3	18,7	18,6	18,7
Uganda	8,3	8,4	8,5	9,0	9,3	10,5	11,0	11,4	11,7	12,1	11,1	12,2
RDC	8,3	8,7	10,5	9,6	9,1	9,4	8,3	6,7	7,6	7,6	7,3	9,1
Tunisia	25,9	27,7	27,7	28,3	29,3	28,5	27,9	29,2	29,9	32,1	32,5	32,5

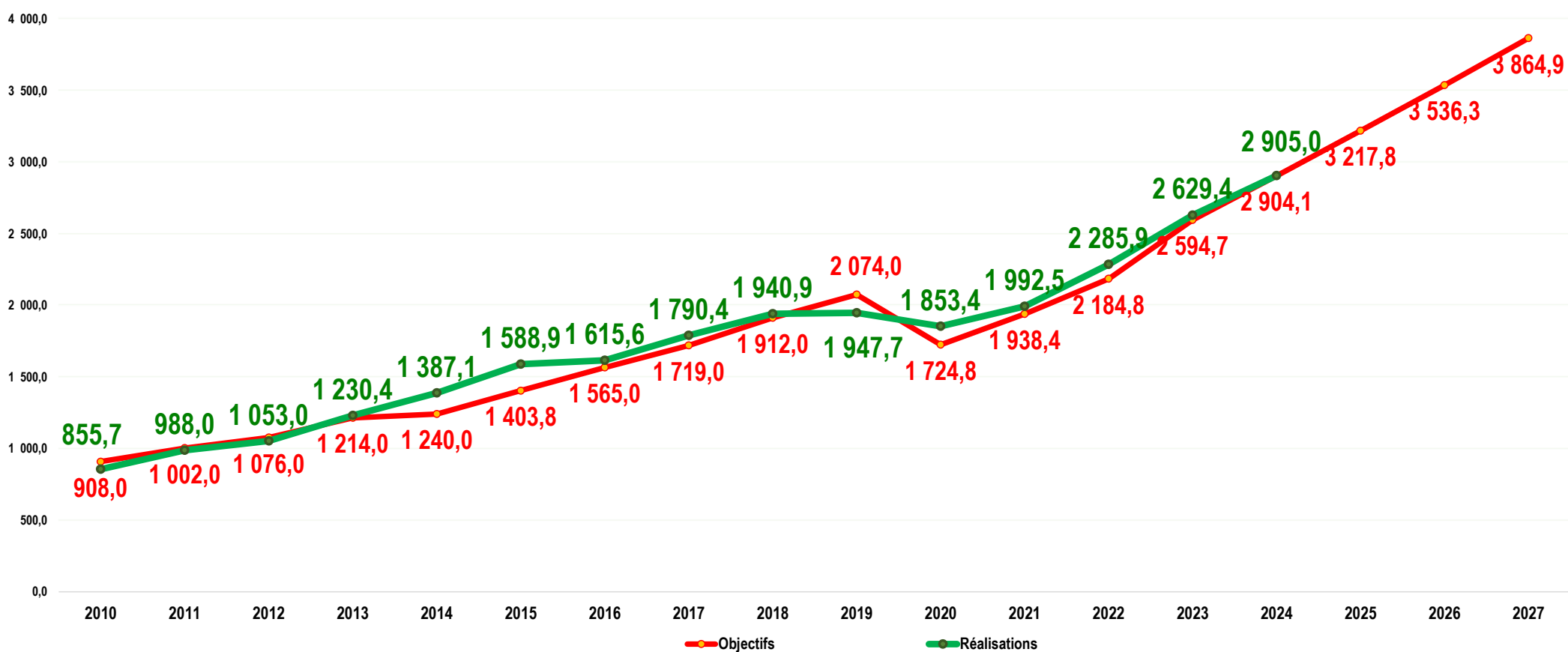
Source: OCDE

- ✓ Le Cameroun affiche un taux de pression fiscale de 14% en 2022, ce qui le place dans la moyenne des pays africains comparables.
- ✓ Le taux de pression fiscale du Cameroun est inférieur à celui de pays comme le Sénégal et la Tunisie.
- ✓ La perception d'une "surcharge fiscale" au Cameroun est donc erronée.
- ✓ Elle renseigne sur la nécessité **d'élargir l'assiette fiscale**.

Evolution du fichier des contribuables actifs de 2010 à 2024



Incidence de cette option sur les recettes fiscales



Quelle fiscalité pour promouvoir l'investissement ?

Pour soutenir le développement socio-économique, l'État camerounais consent des facilités fiscales dans divers secteurs clés.

- Incitations fiscales générales
 - Régimes de la loi du 18 avril 2013 sur à l'investissement privé
 - Régime des Zones économiques (Zones Franches Industrielles)
- Régime de promotion de l'import-substitution
- Régime de promotion du secteur boursier
- Régime de promotion des Zones Economiquement Sinistrées (ZES)
- Régime des contrats de PPP
- Régime de promotion de la recherche et de l'innovation
- Régime de promotion de l'accès à l'habitat social
- Régime de promotion de l'emploi jeune
- Régime de promotion des établissements d'enseignement et de santé
- Exonération de TVA sur les biens de première nécessité

Conclusion : Une Fiscalité au Service du Développement

Les réformes fiscales au Cameroun visent un double objectif : renforcer les ressources des collectivités territoriales tout en stimulant la croissance économique. Cette approche équilibrée soutient le développement local tout en améliorant l'attractivité du pays pour les investisseurs.

1 Réforme Équilibrée

La nouvelle loi sur la fiscalité locale et les récentes réformes fiscales visent à établir un équilibre entre le renforcement des ressources des collectivités territoriales et l'allègement de la charge fiscale pour stimuler l'économie.

2 Autonomie et Développement Local

L'augmentation des ressources des CTD devrait favoriser une meilleure autonomie et un développement local plus dynamique, répondant aux besoins spécifiques de chaque région.

3 Attractivité Économique

Les allègements fiscaux pour les entreprises et les investisseurs devraient renforcer l'attractivité économique du Cameroun, favorisant la croissance et la création d'emplois.

Ces réformes marquent une étape importante dans l'adaptation du système fiscal camerounais aux défis du développement socio-économique du 21^e siècle.